

**Liminaire à la CAP locale d'affectation pour le mouvement complémentaire du 1<sup>er</sup> mars 2015**

Madame, la Présidente,

Nous commencerons par saluer la participation forte de nos collègues aux élections professionnelles.

Cette participation à hauteur de 86% conforte et légitime la crédibilité des organisations syndicales au sein de la DGFIP et plus globalement au sein de notre Ministère.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP, nous dénonçons les nouvelles suppressions d'emplois au titre de l'année 2015. Cette situation n'est plus tenable sur le terrain depuis déjà longtemps, vous le savez bien.

Nous dénonçons également la situation catastrophique des effectifs au niveau national et donc par déclinaison un sous effectif dans toutes les directions. Il est grand temps que la Direction Générale recrute à hauteur des besoins notamment dans cette période où les départs à la retraite sont encore conséquents.

Nous dénonçons les inégalités de traitement générées par les affectations, en plusieurs tranches, des stagiaires. Les agents issus de la liste complémentaire obtenant des affectations refusées à ceux de la liste principale, voire à des titulaires.

Nous dénonçons les restructurations induites par les suppressions massives d'emplois et la fusion. Ces dernières entraînent moins d'emplois, moins de service public, des conditions de travail dégradées et des pertes de salaires, : **C'est inadmissible !**

Concernant le futur et les règles de mutations 2015, nous dénonçons fortement le passage en force de l'administration qui renie ainsi des engagements forts pris dans le cadre de la fusion et méprise les représentants des personnels en ignorant sciemment l'intégralité des arguments des organisations syndicales.

Sans oublier que l'administration remet déjà en cause certains engagements pris dans le cadre du GT de synthèse qui définissait les fondements du mouvement fusionné et cela se produit avant même le premier mouvement unifié des C et B du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

La Direction Générale remet dès 2015 des postes à profil pour la catégorie B sur la DNEF !

Vous nous inventez une nouvelle usine à gaz avec les RAN dérogatoires.

Sur le mouvement spécifique 2015, nous dénonçons le manque de transparence et de courage de l'administration, il n'est pas mis en place en 2015, c'est flou pour 2016 !

La Direction Générale remet en cause également tous les travaux du GT de synthèse sur les missions/structures à solliciter pour le mouvement fusionné. Nous avons obtenu au sein de la mission fiscalité personnelle la séparation entre l'assiette et le recouvrement.

L'an dernier, au GT Mutations 2014, nous avons été la seule organisation à nous étonner de l'intitulé « fiscalité personnelle » et non pas « fiscalité personnelle recouvrement » pour les B de la filière gestion publique !

Pourquoi mettre « fiscalité personnelle » en 2014 pour changer en « fiscalité personnelle recouvrement » en 2015 ? Nous avons désormais la réponse, vous aviez depuis plus d'un an l'intention de banaliser l'ensemble des postes en SIP.

Cette séparation avait été actée par le Directeur Général de l'époque pour reconnaître la spécificité des divers métiers, vous balayez désormais ces spécificités d'un revers de la main en remettant en cause les droits et garanties des agents et en mettant en péril le bon exercice des missions.

Forcément, nous ne pouvons oublier la remise en cause d'un autre engagement de la Direction Générale, le fléchage d'un agent en cas de suppression de poste.

C'était un engagement fort de la Direction Générale pour construire les nouvelles règles fusionnées : la garantie de maintien à la commune et le non ciblage au niveau national et local de l'agent dont le poste est supprimé, sans lui donner de garanties pour retrouver un poste fixe. Certes, vous ne remettez pas en cause, pour l'instant, la garantie de maintien à la commune mais vous fléchez désormais au niveau local l'agent dont le poste est supprimé.

Nous regrettons bien évidemment que l'administration ignore notre proposition d'affectation nationale à la commune qui réglerait un nombre important de difficultés induites par la mise en place des RAN.

Il en est de même pour notre proposition d'affectation locale jusqu' à la division pour les services de direction.

Pour conclure, nous rappellerons que Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute déréglementation, dénonce et combattra toute mesure arbitraire.